

## **RECOMMANDE**

Office fédéral des transports (OFT)  
Section ETC  
Bollwerk 27  
3003 Berne

Genève, le 2 février 2006

**Concerne : Opposition à la mise à l'enquête publique de constructions ferroviaires concernant les communes de Meyrin et Vernier: modification du projet de construction de la nouvelle ligne de tram section « Cornavin – Meyrin – CERN »**

Madame, Monsieur,

Le 9 janvier 2006 est parue dans la Feuille d'Avis Officielle du canton de Genève l'enquête publique susmentionnée.

Le délai de consultation publique vient à échéance le 7 février 2006. En conséquence, la présente intervention, déposée avant cette date auprès d'un bureau de poste suisse, est formée dans les délais.

Après examen des plans mis en consultation, le Groupement Transports et Economie (ci-après GTE) entend intervenir dans cette procédure pour faire part de ses observations et demandes de modifications du projet mis à l'enquête publique.

En préambule, nous vous rappelons le courrier du 17 avril 2002 que le GTE a transmis à l'Office des transports et de la circulation concernant la mise à l'enquête publique de la demande de concession.

Nous nous référons également à notre opposition du 16 décembre 2003 concernant la mise à l'enquête publique relative au projet de construction du tramway « Cornavin – Meyrin – CERN » (TCMC) dans le cadre de la procédure d'approbation des plans pour une infrastructure ferroviaire.

Nous contestons les deux points suivants concernant l'enquête publique susmentionnée complémentaire à celle de novembre 2003 :

- **L'insertion d'un nouvel arrêt « Maisonnex »** : la multiplication des arrêts a comme conséquence directe une baisse de la vitesse commerciale des trams; il est préoccupant de constater que cette vitesse n'est que de 13 km/h en moyenne pour le tram 15 – Acacias, tronçon qui vient d'être inauguré (cf : document annexé : page 23 du bilan de la mise en œuvre de la ligne de tram – section « Acacias – octobre 2005), alors que la loi fixe l'objectif à 20 km/h). Tout au moins, si cet arrêt devait être maintenu, il devrait être exploité « sur demande » au vu de la faible demande qu'il est censé satisfaire.
- **L'abandon du P+R Gravière sur la commune de Meyrin.** : l'offre en stationnement P+R doit être maintenue, afin que les objectifs de transfert modal soient atteints. Il est inquiétant de constater que les P+R initialement prévus ne soient jamais réalisés dans leur intégralité, l'exemple le plus fameux étant celui du parking d'échange de Sécheron lié à la ligne de tram 13 – Nations. Avec l'augmentation des déplacements motorisés prévisibles de 30% à 60% entre 2005 et 2020, il est impératif de maintenir le P+R programmé et budgété.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Roald Quaglia  
Président

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.